

COMMUNIQUÉ

WAFASALAF

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500,00 DH
SIEGE SOCIAL : CASABLANCA - 72, BOULEVARD ABDELMOUMEN ET RUE RAM ALLAH RC : 48.409

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 30 Mai 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **WAFASALAF**, Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 113.179.500,00 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, au 72, angle Bd. Abdelmoumen et Rue Ram Allah, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 48.409, Agréée par l'Arrêté du Ministre des Finances n°1211-96 en date du 18 juin 1996, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 30 Mai 2019 à 10H00** audit siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Rapport du Conseil de Surveillance, du Rapport de gestion du Directoire et du Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation des résultats de l'exercice clos 31 décembre 2018 ;
- Démission de Mme Laila MAMOU de son mandat de Présidente du Directoire de Wafasalaf;
- Démission de Monsieur Pierre ADAM de son mandat en tant représentant permanent de CA Consumer Finance au sein du Conseil de Surveillance de WAFASALAF;
- Démission de Monsieur Giuseppe IMBASTARO en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de WAFASALAF;
- Ratification de la nomination de Monsieur Badr ALIOUA en tant que membre et président du Directoire de Wafasalaf;
- Ratification de la nomination de Madame Laila MAMOU en tant représentant permanent de CA Consumer Finance au sein du Conseil de Surveillance de WAFASALAF;
- Ratification de la nomination de Monsieur Sébastien CHAMBARD en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance;
- Ratification du renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance de :
 - Attijariwafa bank (représentée par M. Omar GHOMARI)
 - CA Consumer Finance (représentée par Mme Laila MAMOU)
 - Boukber JAI
 - Mohamed EL KETTANI
 - Omar BOUNJOU
 - Ismail DOUIRI
 - Jacques FENWICK
 - Abdelhakim BOUABID
 - Sébastien CHAMBARD
- Quits aux membres du Directoire au titre de leur gestion, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires Aux Comptes au titre de l'exécution de leur mandat;
- Approbation du Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles 95 et suivants la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12; approuve ledit rapport et chacune des conventions qui y sont mentionnées
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales;

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture Rapport du Conseil de Surveillance, du Rapport de gestion du Directoire et du Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Elle examine et approuve le bilan et le compte de produits et charges de l'exercice 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 315 339 984,63 Dhs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 comme suit :

• Bénéfice net de l'exercice	: 315 339 984,63 Dhs
- Report à nouveau des exercices précédents	: 8 830 206,41 Dhs
- Bénéfice distribuable	: 324 170 191,04 Dhs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de 265,07 dirhams par action et d'affecter le résultat de la manière suivante :

• Dividendes	: 300 000 000,00 Dhs
- Autres réserves	: 15 000 000,00 Dhs
- Solde à reporter à nouveau	: 9 170 191,04 Dhs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 15 juillet 2019;

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, prend acte de la démission de Mme Laila MAMOU de son mandat de Présidente du Directoire de Wafasalaf.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, prend acte de la démission de Monsieur Pierre ADAM de son mandat en tant représentant permanent de CA Consumer Finance au sein du Conseil de Surveillance de WAFASALAF.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, constate la démission de Monsieur Giuseppe IMBASTARO en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de WAFASALAF;

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Badr ALIOUA en tant que membre et président du Directoire, coopté en remplacement de Madame Laila MAMOU par le Conseil de Surveillance du 1er Octobre 2018 et fixe la durée de son mandat à celle restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2021;

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de la ratification de la nomination de Madame Laila MAMOU en tant représentant permanent de CA Consumer Finance au sein du Conseil de Surveillance de WAFASALAF en remplacement de Monsieur Pierre ADAM;

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Sébastien CHAMBARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance, coopté en remplacement de Monsieur Giuseppe IMBASTARO par le conseil de Surveillance du 13 septembre 2018 et fixe la durée de son mandat à celle restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 Décembre 2018;

Nuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le mandat de tous les membres du Conseil de Surveillance viendra à expiration à l'issue de la présente assemblée et décide, sur proposition du Conseil de Surveillance et dans les conditions prévues par l'article 24 des statuts, de leur renouveler leur mandat pour une période de six (6) années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Attijariwafa bank (représentée par M. Omar GHOMARI)
- CA Consumer Finance (représentée par Mme Laila MAMOU)
- Boukber JAI
- Mohamed EL KETTANI
- Omar BOUNJOU
- Ismail DOUIRI
- Jacques FENWICK
- Abdelhakim BOUABID
- Sébastien CHAMBARD

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quits entier et sans réserve aux Membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et la loi 78-12, prend acte des conclusions de ce rapport et des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont il fait état.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur

Il est à rappeler que pour assister à cette assemblée :

- Les propriétaires d'actions au porteur devront produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé;
- Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux, cinq (5) jours au moins avant l'assemblée.
- A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible au siège social et remis à tout actionnaire, justifiant de son identité, qui en fait la demande audit siège.

Le Conseil de Surveillance.



infoline
0522 54 51 51
www.wafasalaf.ma



وفا سالف
Wafasalaf
ديما معاك

